

AR Prefecture

006-210600540-20210916-0952021-DE

Reçu le 17/09/2021

Publié le 17/09/2021

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 095/2021

OBJET : Sport : Subvention en nature à l'association drapoise « Pacte des Ferristes ».

L'an deux mille vingt et un, le 16 du mois de septembre à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Françoise DAMILANO / / Thierry VISSIAN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / / Bouabdallah LAFTAS / Stephen VIALE / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.

ABSENTE : Gracienne DODAIN

ABSENTS REPRESENTES : Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENZANDOTTI, Vanessa BEAUJAUD par BIANCHI Romain, Sandrine GUGLIELMINO par Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L.4221-1 et L ; 4221-5 du CGCT,

Vu l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attribution,

Considérant l'intérêt de l'attribution d'une subvention en nature à l'association « Pacte des ferristes »

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention en nature à l'association « Pacte des ferristes » (mise à disposition d'un local d'entraînement).

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23 Votants : 26 Absent : 1 Absents représentés : 3 Pour : 26 Contre :
Abstentions :

Fait et Délibéré à Drap, le 16 septembre 2021

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/09/2021
et publication en mairie le : 20/09/2021